

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et les trente mars à 18 heures 45 minutes, le conseil municipal de Saint-Just s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Hervé DIEULEFES Maire.

Présents : MM : DIEULEFES Hervé, LA BELLA Michel, COURTAT Valérie, Mr MANSE Jean-Luc, Florence TOSCANO, GEYNET Patrick, RUIVO Joëlle, LEGRAND Yannick, AJASSE Laurent, PEREIRA Carine, SABATIER Cathy, OLIVIER Véronique, QUESADA Yves, OLIVER Sandrine, BERTELOOT Georges, NOYÉ Michel, DELLAC Corinne, ROUX Jérôme.

Absents : REYNES Sophie, GABARROU Thierry, BERNY Hélène, GARAND Stéphanie, PERRIER Jérôme,

Secrétaire de séance : M NOYÉ Michel

Membres invités à voix non délibérative : Mr TAURELLE Vincent.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents de l'ordre du jour du présent conseil.

Monsieur le Maire souhaite ajouter l'avis sur le projet du S.C.O.T du Pays de Lunel arrêté et la fixation des tarifs de stationnement taxi à cet ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

01/ PROCÈS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL **du 17 février 2022.**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal du conseil municipal du **17 février dernier** validé par la secrétaire de séance. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du **17 février 2022** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

02/ COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne la parole à mesdames et messieurs les adjoints, vice-présidentes et vice-présidents des différentes commissions municipales :

- **Mr Yves QUESADA, vice-président de la commission culturelle**, informe les membres présents de la programmation du festival d'été, de la fête de la musique ainsi que du salon aquarelle. Une réunion est prévue en mai pour la programmation des projets à venir.
- **Mr NOYÉ Michel, vice-président de la commission « Espaces-verts »** relate à l'assemblée la réunion de la commission Espaces Verts du 28 février dernier :
 - Point espaces verts 2021 et 2022, continuité de l'opération «8000 arbres », 44 arbres plantés en 2021 et 29 arbres commandés pour 2022. Actuellement on dépasse 1000 arbres sur la commune soit plus de 300 arbres supplémentaires plantés sur les 10 dernières années
 - Préparation du concours communal « Villes et Villages fleuris ».
 - Préparation de la « Journée de l'environnement » du 11 juin prochain.
 - Divers travaux à venir : remise en état cabane du pêcheur, nettoyage des repousses chemin du Fesc, nettoyage des pins à proximité des habitations, préparation plantations de printemps avenue François Mitterrand et espace chemin des grillons.
 - Opération MHSC « 1 but = 5 arbres » : 90 arbres nous ont été attribués et ont été répartis sur l'ensemble de la commune. À cette occasion, nous avons eu l'opportunité d'accueillir le 2 mars dernier deux joueurs du MHSC Cyrielle BLANC et Arnaud SOUQUET.
 - Campagne de sensibilisation aux déjections canines : M. NOYÉ soulève le problème des déjections canines qui prolifèrent dans le village et fait part de la mise en place de totems avec poubelles et sacs Parc Blaquisse et Espace vert de la Condamine. Trois totems supplémentaires ont été commandés.

- **Mr NOYÉ Michel, vice-président de la commission « Aménagement du Territoire »** fait part à l'assemblée de la réunion de la commission Aménagement du Territoire du 14 mars dernier :
 - Bilan urbanisme 2021 : forte augmentation des D.A.U (Demande d'autorisation d'Urbanisme) probablement dû au fait que suite aux précédents confinements, les saint-justois ont souhaité améliorer leur cadre de vie.
 - Point divers contentieux.
 - Dématérialisation des D.A.U : M. NOYÉ rapporte les difficultés rencontrées.
 - Point PLU : le S.C.O.T a été arrêté le 09/02/2022 par la CCPL. Il faut maintenant attendre qu'il soit validé par les divers organismes, pour pouvoir faire le PADD du PLU. Une enquête publique est prévue le 03/07/2022. En attendant le diagnostic va être repris et mis à jour.

Mr NOYÉ fait part à l'assemblée des gros projets, en matière d'urbanisme, à venir : la salle socio- culturelle dont les travaux ont commencé le 15 mars dernier, le projet cave et le projet extension cabinet médical pour lesquels les dossiers sont en cours d'instruction.

Mr NOYÉ informe le conseil municipal de la commission communale des impôts directs, (C.C.I.D) du 21 mars dernier, qui a permis de faire un point sur toutes les modifications sur le bâti et non bâti sur l'année N-1.
- **Mme COURTAT Valérie vice-présidente de la commission aide sociale** informe les membres présents que les invitations pour le repas des aînés du 1^{er} mai ont été distribuées.
- **Mme OLIVIER Véronique, vice-présidente de la commission « vie associative-relations publiques »** tient à remercier l'ensemble des membres présents pour la collecte et les lotos organisés en faveur de l'Ukraine.
- **Mme DELLAC Corinne, vice-présidente de la Commission « enfance et jeunesse »** relate aux élus le compte-rendu des conseils d'école :

École élémentaire :

 - Présentation de l'association Papillon et de son action sur le village.
 - Point ALP.
 - Protocole sanitaire allégé
 - Projet future cantine.
 - Projet génération 2024, autour des J.O 2024.
 - Projet environnement : réception du Label d'éco-délégués.
 - Point sur les sanctions et règlement intérieur.
 - Organisation du spectacle sur la Mythologie.

École maternelle :

 - Projet action pédagogique : Danse
 - Partenariat avec la Maison de la Santé, projet d'intervenant diététicien.
 - PMI : visite médicale pour les classes de moyennes sections.
 - ALP : il est demandé l'installation d'une sonnette ou interphone relié au local ALP.

Mme DELLAC fait part à l'assemblée du succès et bon déroulement du carnaval 2022.
- **Mr MANSE Jean-Luc, vice-président de la Commission « Fêtes et Cérémonies »**, informe l'assemblée que le programme de la fête votive 2022 a été validé, et fait part aux membres présents d'un courrier de manadiers nous informant de l'augmentation des tarifs des manifestations taurines. Mr Manse explique à l'assemblée que nous appliquerons ces nouveaux tarifs mais qu'en conséquent le nombre de manades choisies sera revu à la baisse. Mr MANSE informe les membres présents que le repas annuel du personnel et du conseil municipal aura lieu le 17 juin 2022 à la manade Lafont.

3/ AIDE SOLIDARITÉ UKRAINE

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de verser **une aide exceptionnelle** d'un montant de **1000 € (mille euros)** en faveur de l'Ukraine.

Le montant de cette aide sera versé par le biais de l'Association des Maires de France de l'Hérault et imputé au budget 2022 de la commune.

4/ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTRA-MUNICIPALES année 2022

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'octroyer aux associations extra-municipales ayant à ce jour fait la demande, les subventions suivantes, et ce, au titre de l'exercice 2022 :

- | | |
|---|--------------|
| ◦ LES RESTOS du COEUR : | 150 € |
| ◦ F.N.A.T.H (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) | 150 € |

5 / TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Monsieur le maire informe l'assemblée que la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Monsieur le maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales directes de la commune, au titre de l'exercice 2022.

Proposition taux imposition taxes directes locales 2022 :

NATURE DES TAXES	PART COMMUNALE	PART DÉPARTEMENT	TOTAL
TAXE FONCIER BÂTI	22.91 %	21.45 %	44.36 %
TAXE FONCIER NON BÂTI	147.36 %		147.36 %

Lesquels taux restent **identiques à 2021**.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales 2022 comme tel que présenté, à savoir :**

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| ◦ TAXE FONCIER BÂTI : | 44.36% |
| ◦ TAXE FONCIER NON BÂTI : | 147.36% |

6 / RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la mise en place de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon.

Il expose que cette dernière arrive à expiration début mai et qu'il serait opportun de la renouveler.

À cet effet, il donne lecture aux membres présents de l'offre de renouvellement émanant de la Caisse d'Epargne. Le détail technique de l'offre est le suivant :

Montant	200 000 €
Durée	1 an maximum
Taux	EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 1.05%
Frais de dossier	300 €

Le conseil municipal, ouï les explications de monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, aux conditions ci-dessus énumérées.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat afférent à la mise en place de cette ligne de trésorerie.**

7/ CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISSION D'APPUI ET DE SOUTIEN À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les collectivités territoriales ont pour obligation de veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions. Le Centre de Gestion 34 dispose d'un pôle hygiène et sécurité au travail regroupant une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonomes, médiateurs, psychologues du travail...

La convention proposée par le CDG34 s'engage à soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents, au travers d'un **socle annuel de prestations** :

- Conseil sur les obligations réglementaires
- sensibilisation collective à la prévention
- Pré-étude des documents avant passage en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- Participation à trois réunions du CHSCT
- Pré-diagnostic en vue d'un accompagnement sur des situations particulières

Cette convention propose également des **prestations complémentaires**. Ces prestations permettent un accompagnement « à la carte », notamment la rédaction et la mise à jour du « **Document Unique** », document obligatoire, qui consigne le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

Ladite convention est proposée pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans chacune.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du projet de convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels.

Le conseil municipal, ouï les explications de monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE la mise en place de la convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels.**
- **ACCEPTE les conditions de ladite convention.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

8/ AVIS SUR LE PROJET DU S.C.O.T DU PAYS DE LUNEL ARRÊTÉ

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que, par délibération n°292022 du 09/02/2022, le conseil de communauté du Pays de Lunel a approuvé le bilan de concertation et l'**arrêt du S.C.O.T** (Schéma de Cohérence Territoriale) en conformité aux articles R 143-7 et L 103-6 du code de l'urbanisme.

Il rappelle également que la révision du SCOT a été prescrite par délibération du Conseil communautaire en date du 26 février 2015.

La commune de Saint-Just a été destinataire comme l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du pays de Lunel de l'ensemble du dossier comprenant :

-La délibération du Conseil de Communauté portant sur le bilan de concertation et l'arrêt du projet SCOT,

-Le bilan de la concertation,

-L'ensemble des pièces du dossier du projet de SCOT arrêté : Rapport de présentation, PADD et DOO. Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'Urbanisme, l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L.143-16 arrête le projet de schéma et le soumet pour avis aux communes membres de l'établissement public.

Monsieur le Maire précise également qu'au terme de la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées, le projet du SCOT sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L143-22 du Code de l'Urbanisme.

Il propose ensuite au conseil municipal de débattre à son tour sur le dossier présenté et d'émettre un avis.

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet de S.C.O.T arrêté.**

9/ TARIFS STATIONNEMENT TAXI

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE que les tarifs de stationnement taxi sont les suivants :**

- **20 € / mois soit, 240€/ an, les deux premières années.**
- **puis 600€ / mois, soit 7200 € /an, à compter de la troisième année.**

10/ INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire expose aux membres présents la présentation du programme « OR ALABRI » proposé par le SYMBO SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR.

Ce programme propose un diagnostic de la vulnérabilité des biens.

Pourquoi faire un diagnostic ?

- Évaluer l'exposition du bien au risque inondation
- Mettre les occupants en sécurité et connaître les bons comportements en cas d'inondation
- Limiter les dégâts et leurs coûts
- Favoriser un retour rapide à la normale
- Bénéficier de subventions pour la réalisation des travaux préconisés jusqu'à 100% des montants engagés pour les logements et 20% pour les entreprises
- Respecter les obligations réglementaires

Qui est éligible ?

Tous les logements et toutes les entreprises de moins de 20 salariés situés en zone inondable, dans les communes du bassin versant de l'Or.

Le diagnostic en bref

Intervention sur 1 à 2h maximum

- Visite du bien et recueil d'informations
- Passage du géomètre

Et la suite ?

Si le diagnostic préconise la réalisation de travaux, le dispositif prévoit un accompagnement de leur mise en œuvre à deux niveaux :

- La demande de subventions
- Le suivi des travaux jusqu'à la réception des subventions

Ce diagnostic est **gratuit, personnalisé et confidentiel.**

11/ ORGANISATION ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DU 10 ET 24 AVRIL 2022

Afin d'organiser au mieux la tenue des bureaux de vote, pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril, Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de s'inscrire sur les plannings prévus à cet effet.

12/ QUESTIONS DIVERSES

Mme PEREIRA demande s'il serait possible d'installer des poubelles dans les sanitaires de la salle René Valette, Monsieur le maire en prend note.

Mme SABATIER demande des informations concernant les travaux place du Bicentenaire de la Révolution Française, monsieur le maire explique que des travaux de réfection des enrobés autour de la place ont été effectués par FDI Habitat avant cession à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses évoquées, la réunion du conseil municipal du 30 mars 2022 qui avait débuté à 18h45 est close à 20h15.

**Le secrétaire de séance,
Michel NOYÉ**

